



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 07 avril à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 31/03/22

Date d'affichage : 31/03/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 26

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 24
- procurations : 10
- **nombre total de voix exprimées : 34**

#### Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Virgile MARGUET, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN

#### Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Roland MARTIN, Christian MOREL, Pierre VAUFREY

#### Etaient absents :

Eric HOULLEY, Régis LIGIER

#### Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND

Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Virgile MARGUET

Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX

Roland MARTIN a donné pouvoir à Denis LEROUX

Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

#### **Objet : DE2022-09 : Fiche action « Eco-pâturage »**

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour les collectivités publiques pour entretenir les espaces verts, les forêts, les voiries, ou les promenades accessibles ou ouverts au public (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte). Cette interdiction oblige notamment les communes à repenser leur mode de gestion des espaces paysagers, et à développer de nouvelles formes d'entretien comme l'éco-pâturage.

A cet effet les communes de Grand'Combe-Châteleu, Les Fins ainsi que le PNR du Doubs Horloger aux Fontenelles ont décidé d'initier une expérimentation sur l'entretien de leurs espaces verts par la mise en place d'un troupeau de moutons géré par un berger. Ce dispositif accompagné par le Parc permettra d'agir en faveur des réductions des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, de proposer une évolution des pratiques de gestion des espaces verts et de disposer d'un support éducatif pour les plus jeunes mais également les communes voisines.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'opération est d'expérimenter la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts sur trois sites test avec un élevage ovin. Cette opération comportera plusieurs volets :

- Utilisation d'animaux de race rustique (Thônes et Marthod) pour l'entretien des espaces à l'aide d'un berger local et de son troupeau proposant cette prestation à la charge des communes.
- Acquisition par le PNR de matériels comprenant des kits mobiles de clôture spéciale ovins et les accessoires afin de faciliter le prêt aux communes volontaires, le déplacement et l'utilisation aisée sur les zones à entretenir. Les kits permettront d'être mis à disposition pour les communes voulant essayer ce mode de pâturage les années suivantes, ou après le pâturage des communs tests.
- Mise en place d'un volet pédagogique pour la population locale et les écoles, en collaboration avec le PNR et les associations présentes sur les communes. Par le choix des races rustiques et des lieux d'implantation du dispositif d'éco pâturage, un volet sensibilisation des scolaires et également du grand public sera mis en place.

Le public cible sera à la fois les écoles maternelles et primaires implantées à proximité des trois sites et également le lycée d'enseignement agricole des Fontenelles et la maison familiale et rurale des Fins proposant des formations sur le paysage et l'environnement. Pour ce faire, des sorties scolaires pourront être proposées aux enseignants avec l'accompagnement du PNR et du berger disposant d'une formation sur l'éco pâturage.

Une collaboration avec les associations locales d'éducation à l'environnement sur Les Fins (ex : les petits curieux) sera mise en place également pour proposer des animations grand public sur cette thématique.

Le site de Grand'Combe-Châteleu disposant de la « Ferme musée » sur les zones pâturées sera sollicité pour proposer des animations en lien avec l'élevage ovin et les traditions (ex : tradition du cardage et du filage de la laine lors des visites de la ferme). Enfin pour chacun des sites, des panneaux d'information sur les races et l'explication de ce mode de gestion seront installés, afin de proposer une information permanente.

Une communication à destination du grand public sera proposée par articles dans la presse locale, communiqué sur le site internet des communes, du PNR...

Des visites de terrain seront proposées aux communes du PNR et aux agents des services techniques des villes et villages. Le but sera de présenter le dispositif de gestion différenciée des espaces verts et de les informer sur le volet transposabilité du projet sur leurs communes. Ce travail a pour but de servir de vitrine pour une poursuite sur les autres communes du Parc. Il pourra être complété par la présentation d'outils et de techniques alternatives au désherbage chimique à proximité des sites en invitant des prestataires extérieurs.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus consistent à :

- Faciliter et inciter les collectivités à utiliser ce mode de gestion, de manière à conforter la biodiversité des espaces verts communaux, des bords de routes et en faire les vitrines d'un territoire qualitatif et durable.
- Développer les savoir-faire des professionnels, des techniciens des collectivités autour de la gestion différenciée et notamment de l'éco pâturage.
- Susciter des vocations autour du métier de paysagiste/berger.
- Réduire la quantité de déchets verts produit sur le territoire ainsi que le bruit.

- Sensibiliser les enfants aux rôles de la biodiversité dans les jardins et espaces verts.
- Développer l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leur patrimoine naturel dans l'exercice de leurs compétences.

La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par les communes avec un appui du PNR.

Cette action a vocation à être poursuivie en 2023-2024 avec le prêt des kits à d'autres communes du PNR.

## BUDGET

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES				
		Région		PNR		TOTAL
Poste de dépense	Coût TTC	%	€	%	€	
Journées animations élus et scolaires	900	0	0	100	900	900
Formation des services techniques à la mise en œuvre des filets avec entreprise	450	0	0	100	450	450
Communication grand public, presse locale, rapport d'activité	200	0	0	100	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>1 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>1550</b>	<b>1550</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES				
		Région		PNR		TOTAL
Poste de dépense	Coût HT	%	€	%	€	
Fourniture équipement filets et accessoires	6519.66	100	6 519.66	0	0	6519.66
Signalétique	1500	100	1500	0	0	1500
<b>TOTAL</b>	<b>8019.66</b>	<b>100</b>	<b>8019.66</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 019.66</b>

**Une fois cet exposé entendu, le comité syndical accepte cette initiative.**

**Il autorise le président à solliciter une subvention de 9019,66 € auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et à signer les conventions liées à ce projet et à engager les montants nécessaires à sa réalisation.**

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

